

Activités Sociales en Danger !

Grande braderie au CER de Paris Nord, tout doit disparaître !

Une activité historique du CER liquidée !

Depuis de très nombreuses années les cheminots de la région de Paris Nord bénéficiaient d'une activité de qualité, en particulier les chasseurs et les pêcheurs, mais aussi tous ceux qui voulaient passer un moment de détente au bord de l'eau. Cette activité c'était l'étang de Rochy Condé.

Mais voilà le bureau du CER (instance dans laquelle FO ne siège pas, pourtant seconde O.S régionale car exclue par les autres syndicats pour cause de déclinaison Stalinienne de la loi d'août 2008 issue de la position commune de Thibault/Chérèque/Parisot) a décidé de ne pas renouveler le bail de l'étang de Rochy. Il aura suffi que le secrétaire CGT du CER annonce cette décision en bureau pour que ses dociles vassaux de la CFDT, de l'UNSA et de SUD s'exécutent !

Le prétexte serait les chèques restaurants ! Surprenant car plus PERSONNE (y compris ceux qui en avaient fait une promesse de campagne) ne les réclame. Que va devenir le salaire différé des cheminots récupéré par le CER suite à l'annulation du bail de Rochy ? N'hésitez pas à interroger vos élus CGT, CFDT, UNSA et SUD...

Seule Force Ouvrière, dénonce la résiliation du bail de Rochy. FO reste fidèle aux engagements pris lors de la campagne électorale et continue, seule, d'exiger la mise en place de chèques restaurants pour tous les cheminots financés par l'entreprise.

**Avec Force Ouvrière ne vous laissez pas déposséder de vos acquis, résistez !
Ensemble exigeons le renouvellement du bail de Rochy !**

**Avec F.O
Sauvegardez
l'étang de
Rochy Condé !**

**SIGNER LA PETITION :
<http://focheminotsparisnord.com>**



*Le cheminot syndicaliste
de la région de Paris Nord*



En avant les revendications !

Bulletin
octobre
novembre
2011

Parce que les mots ont un sens ! Le statut, rien que le Statut !

Mais pourquoi est-ce si difficile d'appeler un chat un chat ?

Un mot semble brûler les lèvres dès qu'il est prononcé. Ce mot c'est le statut... De rapport Grignon en déballage public par la ministre, toutes les attaques se concentrent sur notre statut. C'est pourquoi il est important que les termes employés soient pesés et précis, or certains se complaisent dans un charabia qui loin de défendre les cheminots, les mettront dans une situation difficile.

D'un côté :

- Le rapport Grignon, qui prévoit dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des lignes TER et Transilien, ni plus ni moins que le transfert du contrat de travail SNCF (le Statut) vers un contrat de droit privé (convention collective), le sénateur ne cachant nullement que c'est bel et bien le statut qui coute cher, trop cher selon lui !

- Une ministre qui le jour même de l'ouverture des assises du rail se répand dans un quotidien sur le fait que le statut n'est pas un sujet tabou. La ministre ayant même missionner le Conseil d'Etat pour évaluer dans quelles conditions le statut pourrait évoluer dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

- Un président de la SNCF qui se sent investi pour parler au nom des cheminots et des organisations syndicales, extraits de son intervention lors du colloque de Tanger : « Nous savons salariés comme organisations syndicales, que le plus grand danger, c'est la cacophonie des réglementations du travail. Le fret en a fait la démonstration. Ce combat pour un cadre commun, c'est le combat de SNCF, de ses salariés et, de mon point de vue de nos organisations syndicales. C'est le même !
Externalisation, filialisation, sous traitance... lorsque la question du cadre social du secteur ferroviaire n'est pas traitée, elle est contournée. La concurrence ne peut être celle du social. Chez nous, on devra donc bouger. Et, pour cela, négocier.

D'un autre :

- Lu sur un tract de SUD rail :
« les exigences de SUD-Rail se positionnent sur deux points essentiels : la nécessité d'un système ferroviaire intégré au sein d'une unique entreprise publique, la SNCF et une convention collective nationale pour l'ensemble des travailleurs du rail, sur la base du statut et de la réglementation du travail de la SNCF. »

Soyons clair si c'est une seule entreprise la SNCF, pourquoi réclamer une convention collective ? Il existe notre statut, n'est-il pas plus simple de dire le statut, et rien que le statut ? Ne faut-il pas que notre seul contrat de travail soit le statut ? Pourquoi parler de base du statut ? Si c'est la base cela veut dire que SUD accepterait moins que le statut (y compris pour les cheminots de la SNCF) ?

- Même réflexion concernant le communiqué de la CGT sur les assises du rail, il est écrit :
« l'état doit s'engager à désendetter le système ferroviaire pour permettre le développement du service public SNCF avec des cheminots à statut... »
ou encore « au plan national où les conditions sociales et le statut des cheminots constituent le pilier de la qualité de service proposé aux usagers ». Est-ce à dire que si l'état ne désendette pas (ce qu'il n'a pas l'intention de faire) on ne revendiquerait pas pour des cheminots à statut ? Quand on dit que le statut est le pilier, cela ne sous-entend-il pas qu'il y a autre chose que le pilier ? Donc autre chose que le statut...

- La FGAAC-CFDT dans un communiqué se pose à juste titre la question suivante: la mort du statut programmée suite à la feuille de route donnée par la

Union Régionale Force Ouvrière des cheminots de Paris Nord
185 rue du Fg St Denis - 75010 PARIS

✉ urfopn@wanadoo.fr

🌐 www.focheminotsparisnord.com

☎ 01 55 31 51 60

📞 ou 215 160

☎ 01 55 31 54 91

📞 ou 215 491



Je souhaite que la négociation commence sous l'égide de l'Etat au lendemain des élections de 2012. Il faudra que le cadre social harmonisé soit en place au moment où la concurrence arrivera. »

Une question, le président Pépy a-t-il mandat pour parler au nom des organisations syndicales dites représentatives (CGT/CFDT/UNSA/SUD)? Il est par contre certain que nous n'acceptons pas que le Président parle en notre nom !

ministre au conseil d'état. Mais alors pourquoi écrire dans ce communiqué: la FGAAC-CFDT ne s'oppose pas au cadre social harmonisé si celui-ci est basé sur les règles sociales en vigueur dans l'entreprise historique. Pourquoi ne pas dire tout simplement le statut ? Tous les cheminots doivent être au statut !

- L'UNSA aux assises ferroviaires concernant le statut «L'Unsa regrette que ce débat sur le ferroviaire dans un contexte d'élections nationales en 2012. Nous savons tous très bien que des échéances sont toujours l'objet de positionnements, idéologiques, parfois irrationnels. ». Et bien oui nous avons nous un positionnement idéologique sur le statut et tant pis si l'UNSA trouve ça irrationnel!

Soyons clair, la base ou le pilier du statut, c'est moins que notre statut!

Qui peut croire un seul instant que le nivellement se fera par le haut?

Notons que toutes ces organisations appellent à se « mobiliser » le 11 octobre, sur la maîtrise des déficits publics, mais n'est ce pas au nom de cette maîtrise que l'Union Européenne et les gouvernements saccagent les droits des salariés dans toute l'Europe et donc notre statut?

Pour notre part :

Nous préférons à Force Ouvrière être clair, sans aucune ambiguïté, à savoir réaffirmer la résolution de notre dernier congrès fédéral :

« Confirme solennellement que la défense du service public et du statut des cheminots demeure la priorité incontournable de la Fédération FO des cheminots »

Tous les cheminots doivent être au statut !

Non aux formulations alambiquées, aux revendications ambiguës !

Le statut est une chose trop sérieuse pour être approximatif dans les revendications.

C'est pourquoi à F.O nous revendiquons :

- **Le statut pour tous les cheminots !**
- **Tous les cheminots au statut !**
- **Uniquement le statut !**



Service Annuel 2012 : Après le FRET, le TER ?

Après le rapport Grignon qui expliquait que la SNCF n'est pas compétitive à cause du statut de son personnel, après les interventions de Nathalie Kosciusko-Morizet sur le même thème, après les interventions de Guillaume Pépy qui a déjà déclaré : « l'exemple à suivre c'est France Telecom » ou encore que si l'on perd des trafics, il faudra se séparer du personnel correspondant, après avoir autorisé des entreprises de bus comme Eurolines à faire du trafic sur les lignes intérieures, tout ça dans l'année qui précède l'ouverture à la concurrence, les cheminots qui travaillent sur les TER commencent à juste titre à craindre pour leur avenir.

Voilà maintenant que l'on met en place les nouveaux horaires, et là, on peut sérieusement s'interroger sur la volonté de l'entreprise de garder ces trafics...

Disons le franchement, si l'on voulait vider les trains on ne s'y prendrait pas autrement.

Plus aucun train en correspondance, des trains d'abonnés qui arriveront désormais après le début des journées de travail, des villes non négligeables de la région comme Amiens et Creil par exemple qui ne seront plus desservies que par des omnibus, rallongeant les temps de parcours très significativement, ces horaires s'annoncent catastrophiques pour les usagers...

D'ores et déjà, la colère monte, notamment chez certains anciens du FRET qui voient clairement la même tactique se mettre en place : nombreux sont ceux qui pensent que la SNCF avait tout fait pour perdre les trafics FRET, pas assez rentables à son goût, la mise en place du S.A 2012 ressemble fort à la même chose pour le TER.

Alors que certaines organisations demandent que le statut soit « la base » de la future réglementation, ou encore réclament à corps et à cris la tenue d'assises du ferroviaire, que Kosciusko-Morizet s'empresse de tenir, déclarant que tout y sera mis sur la table sans tabou, FO dénonce ces plans de remise en cause de nos acquis et les illusions entretenues par les uns et par les autres sur une future convention collective des travailleurs du rail qui soit aussi protectrice que le Statut.

Aucune convention collective ne peut l'être : par définition un Statut est supérieur à une convention collective.

La seule solution réaliste est contenue dans le cahier revendicatif de la fédération FO des cheminots :

- **Pas touche au statut !**
- **Retour au monopole d'Etat !**
- **Non à l'ouverture à la concurrence !**